

La troisième voie

Affaire Vincent Lambert : comment sortir de l'impasse ?

Par Annie Babu*

«Il est plus difficile de désintégrer une croyance qu'un atome», Albert Einstein

Réflexions décalées et «ultra-ordinaires» d'une citoyenne engagée

«**L**a situation de Vincent Lambert est aujourd'hui décrite par les médias comme étant inextricable, inédite ; une affaire «exceptionnelle et dramatique». Le Conseil d'État demande maintenant à trois experts médicaux d'évaluer, d'ici à deux mois, l'état du patient dont la fin de vie déchire la famille et interpelle la société. À ce jour, la situation est quasi-bloquée, les systèmes judiciaire et médical sont dans une impasse, ayant jusqu'alors utilisé tous les moyens habituels et connus. À mon sens, il y a peut-être une autre piste à explorer.

Actuellement, pour légitimer leurs positions, ces systèmes sont dans la même «escalade» de recherche de preuves que le sont les proches de Vincent, son épouse et ses parents. Ma longue activité professionnelle dans les conflits familiaux et mon implica-

tion dans le développement de la médiation familiale en France¹ m'ont appris que, face à une situation bloquée, quand tout a été utilisé, c'est bien souvent hors des cadres habituels qu'émergent des solutions nouvelles. Il devient alors essentiel d'imaginer des options différentes afin de «décristalliser» le conflit, d'envisager d'autres possibles pour créer des interstices où de nouveaux dialogues pourront s'ouvrir.

Mais, dans le cas de Vincent Lambert et en l'état actuel des choses, la médiation apparaît vaine. La situation semble sans issue, aussi et surtout parce que le jeune Vincent n'a pas posé sur le papier ses directives anticipées et qu'il ne peut plus s'exprimer. Souhaite-t-il continuer à vivre ou être aidé à mourir ? Qui peut parler à sa place ? Sa femme ? Ses parents ? Avec une question sous jacente, à qui appartient-il ? Qui d'autre que Vincent

peut parler de la qualité de sa vie ? Comment savoir si pour lui, elle a encore une valeur, une dignité, un sens ? Dans un récent article de *Libération*, Éric Favereau écrit : «De son lit qu'entend Vincent Lambert ? Jusqu'à quand va-t-on rester sourd à son silence ? "Mourir en donnant la main à un ami", souhaitait si fortement le grand [catholique]² Paul Ricœur. On en est si loin».

Alors pourquoi ne pas tenter une troisième voie absolument hors normes, voire taboue, à l'image de la situation actuelle, en permettant à Vincent de s'exprimer par l'intermédiaire d'un médium qui traduirait par télépathie ce qu'il attend de la société. Cette expérience existe et elle a déjà été réalisée par le Dr Jean-Jacques Charbonier, médecin anesthésiste à Toulouse. Un médium fut introduit en salle de réanimation et a pu engager un dialogue télépathique avec la personne dans le coma³. ●●●

1 - La médiation familiale pratique aujourd'hui reconnue par un diplôme d'état et pour laquelle j'ai été décorée par Irène Théry de la médaille des Chevaliers de l'Ordre du Mérite en 1992.

2 - De fait le philosophe Paul Ricœur était protestant

3 - «Une médium à l'hôpital», article de Miriam Gablier, *Inexploré*, n°18 Avril-juin 2013, INRESS : <http://inrees.com/>



* Annie Babu est infirmière, assistante sociale, médiatrice familiale, et détient une maîtrise en travail social. Elle est adhérente de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD : www.admd.net) depuis 25 ans et déléguée en Guadeloupe depuis 10 ans. Elle travaille actuellement, en collaboration avec le docteur Charbonier (<http://jean-jacques.charbonier.fr/v2/>) sur la rédaction d'un ouvrage intitulé : «LA VIE, L'AMOUR, LA MORT. Regards croisés et perspectives sur l'euthanasie et les Expériences de Mort Imminente (E.M.I)», qui sera publié aux Editions Trédaniel à l'automne 2014.



Imaginons que cette solution soit envisagée. Dans cette situation particulière, et pour que chacune des parties en conflit se sentent respectées, ne pourrait-on pas proposer que trois médiums rencontrent Vincent, ensemble ou séparément ; l'un pourrait être choisi par ses parents, l'autre par sa femme, et le troisième, par exemple, par un collège de médecins ?

Bien sûr, reste le risque que leurs conclusions respectives ne s'accordent pas et que le conflit se prolonge. Ce risque n'est pas exclu mais, pour ne pas buter inlassablement contre les limites de ce qui est déjà connu, l'expérimentation de nouvelles solutions n'implique-t-elle pas une prise de risque ?

Mais alors, à qui reviendrait la légitimité de proposer cette option ? La famille déchirée peut-elle encore adhérer à un même protocole d'accord sans «perdre la face» ? Qui dans le monde médical ou judiciaire oserait s'y risquer sans craindre le ridicule et la peur de perdre sa réputation de scientifique respectable aux yeux de la société ? En France, l'existence des médiums heurte la sensibilité des plus rationalistes qui peinent à reconnaître l'intérêt de leurs pratiques alors que de très nombreuses personnes, politiciens, artistes et médecins les consultent fréquemment dans la plus grande discrétion.

Pourtant dans d'autres pays de l'aire euro-américaine, des médiums travaillent en étroite collaboration avec les services de police pour la résolution d'affaires criminelles ou la recherche de personnes disparues. En France, cette implication des médiums est en-

core balbutiante et tenue secrète.

Au-delà de son propre cas, la situation de Vincent Lambert pose également une question cruciale : comment notre société accompagne-t-elle la fin de vie des personnes qui sont dans un état de conscience minimale⁴, telles les victimes d'un traumatisme crânien ou d'un accident vasculaire cérébral ? Leur état peut se prolonger des mois, voire des années. Un récent sondage rend compte de l'opinion de familles en proie à cette difficile situation : ils ne souhaitent pas que l'on «accélère le processus de mort» de leur proche parce qu'ils espèrent toujours une amélioration, voire une guérison. Sans doute, ces hommes et ces femmes qui ne peuvent plus s'exprimer n'ont pas, «de leur vivant animé», rédigé leurs directives anticipées. Dès lors, leurs familles ne souhaitent pas prendre «pour un autre» une décision trop lourde de conséquences, d'autant plus que les avis peuvent diverger au sein d'une même famille et mener à de douloureux conflits⁵.

Afin d'aider ces familles, pourrait-on imaginer de proposer à celles qui peuvent l'entendre, l'intervention d'un médium pour tenter de nous relier à ce que souhaite la personne dans le coma ? Notre société cartésienne est-elle prête à explorer d'autres pistes pour sortir de l'impasse ? J'aimerais pouvoir attendre en une réponse positive qui ouvrirait d'autres voix à la compréhension de la complexité de chaque être et pourrait permettre de reconnaître d'autres modes de communication mais pour l'heure je crains qu'elle soit négative.

Alors si l'on ne veut imaginer d'autres possibles et si l'on ne peut rien tenter de différent, ne pourrait-on pas penser

qu'au-delà de la souffrance des personnes impliquées dans cette affaire, sa forte médiatisation sur un temps relativement long ait des effets positifs. Elle interpelle chacun de nous, profondément, obligeant à nous demander ce que nous souhaiterions pour nous-même ou nos proches si nous étions confrontés à cette situation : continuer à vivre ou demander une aide à mourir ? Cette tragédie sociétale a des répercussions en nous touchant là où ne voulons pas aller. Elle nous presse de penser «l'impensable», nous invite à rédiger nos directives anticipées si nous ne l'avons pas encore fait, et à nous informer sur leur validité. Elle permet d'ouvrir des espaces de dialogues sur les questions essentielles de vie et de mort au sein des familles, et contribue par là-même aux resserrements des liens sociaux.

Enfin, si nous voulions donner un sens à la vie de Vincent aujourd'hui, peut-être ne souhaite-t-il aucune aide, peut-être a-t-il choisi cette existence pour simplement nous accompagner dans nos réflexions sur la fin de vie et la mort, qui est partie intégrante de la vie.

Avant lui, l'histoire d'un autre Vincent (Humbert) avait déjà ouvert la voie en nous obligeant à réfléchir et la loi Léonetti fut adoptée ; mais est-elle suffisante aujourd'hui ? A-t-elle jamais été adaptée au cas même de Vincent Humbert ?

La jurisprudence nous révèle que non et qu'il est de notre devoir de continuer ensemble à remettre ces questions sur le métier, à leur permettre d'évoluer, afin de faire grandir les «humains mortels» que nous sommes. ■

Annie Babu

4 - Ils sont environ 1500 en France dans un état végétatif chronique ou dans un état pauci-relationnel, dit de «conscience minimale». Il n'existe pas de chiffre officiel, il s'agit là d'une estimation du ministère de la Santé, partagée par les professionnels.

5 - Dans ma pratique de médiatrice familiale, j'ai rencontré plusieurs fois des familles fâchées depuis deux générations car une partie accusait l'autre d'avoir demandé au médecin d'accélérer la mort d'un de leurs proches.